

# DICTIONNAIRE

DES

# PARLEMENTAIRES



C

**CAYX** (REMY-JEAN-BAPTISTE-CHARLES), député de 1840 à 1846, né à Montcuq (Lot), le 6 juillet 1793, mort au château de Bernoville (Aisne), le 3 septembre 1858, entra à l'École normale (octobre 1812), et, à sa sortie, obtint un emploi de bibliothécaire-adjoint à la Bibliothèque de l' Arsenal (1815), grâce à la protection de M. de Treneuil, administrateur. Puis il débuta (1818) dans l'enseignement comme chargé du cours d'histoire au lycée Charlemagne, et prit part à la rédaction des premiers programmes et *Précis historiques* en usage dans l'Université. Professeur agrégé au lycée Charlemagne, il garda cette fonction jusqu'en 1837, époque à laquelle il fut nommé inspecteur de l'Académie de Paris. Cette même année, il suppléa pendant quelques mois M. Letronne au collège de France. Le 11 juillet 1840, il entra dans la carrière parlementaire. M. Féliassé de Mirandole, député du Lot, ayant donné sa démission, les électeurs libéraux du collège de Cahors se souvinrent que Cayx avait refusé, sous la Restauration, la place de « censeur royal », et le nommèrent député. Il siégea à la Chambre à côté et sous le patronage de Calmon. Son opposition fut, d'ailleurs, extrêmement réservée. Plus tard, il subit, politiquement, l'influence d'un autre de ses amis, Dufaure, et s'associa à la plupart de ses votes. Réélu, le 9 juillet 1842, par 153 voix (275 votants, 349 inscrits), contre 107 à M. de Folmont, ancien député légitimiste, il fut promu, dans le cours de la législature, inspecteur général de l'Université (1845), et dut solliciter un renouvellement de son mandat législatif : il l'obtint, le 5 avril 1845, par 190 voix (298 votants), contre 100 à M. de Folmont. Il ne fut pas réélu en 1846. La révolution de Février le mit quelque temps en disponibilité. Mais le ministère de M. de Parieu le chargea du rectorat du département de la Seine (septembre 1850). Lors de l'établissement des grandes académies, en 1854, il fut nommé vice-recteur. On doit à M. Cayx plusieurs ouvrages d'enseignement : *Récits d'histoire ancienne* (1823), *Histoire de France pendant le moyen-âge* (1835), etc. Il a collaboré aussi au *Plutarque français*, et annoté les *Mémoires du maréchal de Villars*.

**CAZALAS** (LOUIS), sénateur de 1876 à 1892, né à la Borde (Hautes-Pyrénées), le 1<sup>er</sup> sep-

tembre 1813, mort à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), le 14 octobre 1894, entra en 1833 au service militaire en qualité d'élève à l'hôpital d'instruction de Metz ; l'année suivante, il en sortit lauréat et sous-aide. Après avoir rempli successivement ces fonctions dans les hôpitaux de Bayonne, de Lille et du Gros-Caillou, M. Cazalas fut reçu (1838) docteur à la Faculté de médecine de Paris, et envoyé comme aide-major au 25<sup>e</sup> régiment de ligne. Médecin-adjoint en 1840, il partit pour l'Algérie et fut attaché aux hôpitaux de Mostaganem, de Mascara et d'Oran. De retour en France, il devint professeur de pathologie interne à l'hôpital d'instruction de Metz (1844), puis il fut chargé (1848) du même enseignement au Val-de-Grâce. Après un nouveau séjour en Afrique où il eut à diriger le service médical des cholériques de la garnison d'Oran, il accompagna, comme médecin en chef, la première division de l'armée d'Orient, puis il revint à Alger, où il consacra, à la rédaction d'un livre sur les maladies observées par lui à Constantinople, les loisirs que lui laissa son service à l'hôpital du Dey. Lors de la guerre d'Italie, le gouvernement impérial confia à M. Cazalas la direction médicale de la place d'Alexandrie, puis (octobre 1859) le poste de médecin en chef de l'armée d'occupation. La campagne terminée, il devint médecin principal de première classe, et enfin médecin inspecteur général. Il était déjà conseiller général des Hautes-Pyrénées, pour le canton de Lauuzemézan, quand il fut élu, comme conservateur (30 janvier 1876), sénateur de ce département, par 347 voix sur 541 votants, contre 265 à M. Dupré. Il prit place dans les rangs de la droite, vota avec elle, en 1877, la dissolution de la Chambre des députés, combattit le ministère Dufaure et se prononça contre l'article 7 et les diverses lois sur l'enseignement, contre l'application des lois existantes aux congrégations, etc. — Commandeur de la Légion d'honneur, du 11 août 1869. — M. Cazalas ne fut pas réélu aux élections sénatoriales de 1882. On lui doit divers travaux sur : le *Traitement de la dysenterie* (1846), les *Maladies de l'armée d'Orient* (1860), les *Maladies de l'armée d'Italie* (1864), etc.

**CAZALÈS** (JEAN-ANTOINE-MARIE DE), député

aux Etats-Généraux de 1789, né à Grenade (Haute-Garonne), le 1<sup>er</sup> février 1788, mort à Engalvin, près de Grenade, le 24 octobre 1805, était fils d'un conseiller au parlement de Toulouse, qui négligea son éducation, pour le faire entrer dès l'âge de quinze ans comme sous-lieutenant dans les dragons de Jarnac. Jean-Antoine-Marie s'efforça d'acquiescer par un travail assidu l'instruction qui lui manquait, et, dans les discussions qui précédèrent la réunion de l'assemblée des notables (1787), il se montra partisan de sérieuses réformes, bien que fortement attaché à l'ordre politique existant ; cette attitude fit repousser, comme trop avancée, sa candidature aux Etats-Généraux, à Toulouse et à Cahors ; ce fut le pays et jagerie de Rivière-Verdun qui l'élit député de la noblesse aux Etats-Généraux, le 20 avril 1789.

En raison de son attachement à la monarchie, Cazalès, membre de la commission de son ordre chargé de discuter la réunion des trois ordres, s'opposa à la fusion, et aima mieux retourner en Languedoc que de s'y soumettre. Arrêté à Caussade, près de Montauban, il offrit sa démission, qui fut refusée, et revint siéger au côté droit de l'Assemblée, où il protesta contre le serment des prêtres, contre la constitution civile du clergé, contre la motion de priver le roi du droit de paix et de guerre, et contre l'obligation imposée au roi de ne pas s'éloigner du lieu des séances de l'Assemblée. Orateur ardent, mais toujours sûr de lui-même, entraînant, sans se laisser entraîner, il soutint à tout instant à la tribune les prérogatives de la royauté, parla en faveur des parlements de Rennes et de Bordeaux, sur la question du veto, prit la défense de Bouillé, vota, au mai 1790, avec le côté gauche, pour l'éligibilité immédiate des membres de l'Assemblée, s'opposa, le 10 juin, au licenciement de l'armée, et protesta contre la nouvelle formule du serment de fidélité « à la nation, à la loi et au roi. » Souvent aux prises avec Barnave, il alla sur le terrain avec lui : « En vérité, dit-il à Barnave, en préparant son pistolet, je serais au désespoir de vous tuer, car je perdrais le plaisir de vous entendre. » — « Et moi, répondit Barnave en ajustant, je regretterais encore plus votre mort, car, si je vous tue, ce sera à mourir d'ennui lorsqu'il faudra écouter un des vôtres. » Barnave atteignit Cazalès d'une balle à la tête, mais la blessure n'eut pas de suites fâcheuses.

Après le retour de Varennes, Cazalès voulut partir à l'étranger, fut arrêté par le peuple, et délivré par l'intervention de plusieurs de ses collègues ; il reparut à la tribune pour soutenir le maintien de la liste civile, et, découragé par l'inutilité de ses efforts pour la défense d'une cause perdue, se rendit à Bruxelles, et de là à Coblenz, où il fut très froidement reçu par les princes, encore remplis d'illusions, et ne fut admis à servir la cause royale que dans les compagnies des chasseurs à cheval, pendant la campagne de 1792. A la fin de cette année, il passa en Italie, puis en Angleterre, fut nommé commissaire général royaliste à bord de l'escadre anglaise envoyée à Toulou, refusa, au retour, du gouvernement anglais, de lucratives fonctions aux Antilles, et demanda, lors du procès du roi, l'autorisation de venir le défendre, autorisation qui lui fut refusée.

Chargé par Louis XVIII de nouer, après le 18 fructidor, des rapports avec les députés pros crits dans cette journée, il ne réussit pas à leur faire accepter un plan de contre-révolution. Dans une lettre du 26 août 1799, écrite de Londres, il demandait à Louis XVIII la croix de

Saint-Louis en récompense de ses services. Rentré en France en 1803, il repoussa les offres de Napoléon qui désirait l'attacher à lui, vécut dans la retraite, presque pauvre, dans une petite propriété qu'il avait achetée en Gascogne, près de Grenade, et succomba, deux ans après, à une violente attaque de goutte.

**CAZALÈS** (EDMOND DE), fils du précédent et de Mme de Roquefeuil, veuve d'un officier de marine, représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-1849, né à Grenade (Haute-Garonne), le 31 août 1804, mort au château de Kergroch, près Rennes, le 23 janvier 1876, se destina d'abord à la magistrature, et fut juge auditeur à Provins, de 1827 à 1829. Ses goûts philosophiques et littéraires l'entraînèrent dans une autre voie, et il fut, pendant deux ans (1835-1837), professeur à l'Université catholique de Louvain (Belgique). Il avait collaboré à la *Revue européenne* de M. de Carné, à la *Revue des Deux-Mondes* et à l'*Européen* ; il entra dans les ordres en 1843, et fut nommé, deux ans après, directeur du séminaire de Nîmes. Il était supérieur du grand séminaire de Montauban et vicaire-général, quand les électeurs de Tarn-et-Garonne l'éurent représentant du peuple à l'Assemblée constituante, le 29 avril 1848, le 5<sup>e</sup> sur 6, par 22,674 voix sur 60,142 votants et 74,168 inscrits. Royaliste comme son père, mais peu orateur, il siégea à droite, fut membre du comité des cultes, s'abstint sur le vote de bannissement de la famille d'Orléans, sur l'amnistie, sur l'abolition de la peine de mort, et se prononça pour le décret contre les clubs, contre la proposition Proudhon, contre l'impôt progressif, contre le droit au travail, contre l'amendement Grévy sur la présidence, pour l'ensemble de la Constitution, contre la réduction de l'impôt du sel, pour la proposition Rateau, contre la demande de mise en accusation du président et de ses ministres, pour l'interdiction des clubs, contre l'abolition de l'impôt des boissons. Réélu, le 13 mai 1849, dans le même département, à l'Assemblée législative, le 2<sup>e</sup> sur 5, par 21,711 voix sur 51,995 votants et 75,233 inscrits, il reprit sa place à droite, donna son appui à la politique du prince Louis-Napoléon, soutint de sa parole le projet de loi Falloux-Farieu sur la liberté de l'enseignement, puis donna sa démission. On a de lui de nombreux articles, dans lesquels il s'est efforcé de concilier l'Eglise et la liberté, parus dans l'*Université*, le *Correspondant*, les *Annales de philosophie chrétienne*, etc. ; il a traduit de l'allemand la *Passion de N.-S. Jésus-Christ* de la sœur Catherine Emmerich, et publié une *Etude historique et critique de l'Allemagne contemporaine* (1853), — *Nos maux et leurs remèdes* (1876).

**CAZALIS DE LABARÈZE** (CHRISTOPHE-EMMANUEL), député au Conseil des Cinq-Cents, dates de naissance et de mort inconnues, était juge de paix du canton de Vézénobres. Elu, le 21 germinal an VII, député du Gard au Conseil des Cinq-Cents, il appuya le 28 fructidor, la motion de Jourdan qui tendait à faire déclarer la patrie en danger. Il ajouta « qu'il fallait non seulement déclarer la patrie en danger, mais exiger de chaque membre du Corps législatif le serment de mourir plutôt que de laisser porter atteinte au gouvernement républicain. » La proposition de Jourdan fut d'ailleurs rejetée.

**CAZAUVIELH** (OCTAVE), député de 1831 à 1839, né à Labrède (Gironde), le 4 mai 1834,

propriétaire, appartint sous l'Empire à l'opposition démocratique, fut nommé maire de Salles au 4 septembre 1870, et, en 1871, conseiller général du canton de Belin. Porté comme candidat républicain aux élections de 1881, dans la 5<sup>e</sup> circonscription de Bordeaux, il fut élu, au second tour, le 4 septembre, par 10,612 voix (10,424 votants, 26,407 inscrits), contre M. Larrieu, 5,536. Il se fit inscrire au groupe de l'Union républicaine. De nuance très modérée, M. Cazauvielh s'était déclaré « respectueux de la religion, mais anti-clérical »; il avait insisté aussi sur le caractère « rural » de sa candidature. Il se fit peu remarquer dans la législation, et se contenta de voter avec son groupe : le 4 mars 1882, contre l'amendement Jules Roche sur l'élection du maire de Paris; le 7 mars, contre la proposition Boyssat relative à l'abrogation du Concordat; le 29 janvier 1883, contre le principe de l'élection de la magistrature; le 6 mars, pour l'ordre du jour de confiance au ministère Ferry à propos de la revision. Il donna encore son suffrage à l'expédition du Tonkin, et au maintien de l'ambassadeur près du pape. Le 4 octobre 1885, M. Cazauvielh fut réélu, le 1<sup>er</sup>, sur la liste purement opportuniste de la Gironde, par 89,153 voix (162,286 votants, 203,661 inscrits). Il vota contre l'amnistie, contre la proposition Michelin tendant à une enquête sur les auteurs responsables de l'expédition du Tonkin, soutint les ministères Rouvier et Tirard et se prononça, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution (14 février), pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes (14 mars), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (2 avril), pour les poursuites contre le général Boulanger (4 avril).

**CAZAU-LA-SOLA** (RAYMOND), député au Conseil des Cinq-Cents, puis au Corps législatif de l'an VIII, né à Pointis-Inard (Haute-Garonne), le 1<sup>er</sup> janvier 1765, mort à Pointis-Inard, le 21 mars 1842, exerça sous l'ancien régime les professions d'avocat et de notaire. A la Révolution, il devint membre, puis président de l'administration du district de Saint-Gaudens, et fut nommé, en l'an VI, commissaire de l'administration centrale près le département de la Haute-Garonne. Élu pour la première fois, le 20 germinal an VI, député de ce département au Conseil des Cinq-Cents, par 204 voix, il obtint sa réélection, le 23 germinal de l'année suivante, cette fois comme député du Gers. Il se rallia à la politique du coup d'Etat de brumaire, et, le 4 nivôse an VIII, fut choisi par le Sénat conservateur pour représenter le Gers au nouveau Corps législatif. Il y siégea jusqu'en l'an XI (1803).

**CAZE** (ADOLPHE-LÉGER-FRANÇOIS-ÉLÉONORE-LOUIS), député de 1833 à 1839, né à Toulouse (Haute-Garonne), le 23 mars 1793, mort à Toulouse, le 31 mars 1868, était conseiller à la cour de Toulouse, quand il fut élu, le 7 mars 1833, député du 1<sup>er</sup> collège de la Haute-Garonne, par 253 voix (488 votants, 644 inscrits), contre 214 à M. Joly, en remplacement de M. Clauzel, qui avait opté pour Rethel. Il fut de la majorité ministérielle, mais ne prit qu'une très faible part aux délibérations de la Chambre. « Nous ne pouvons donc, écrit une biographie, donner aucun renseignement sur son compte aux électeurs; ce serait plutôt à eux à nous en fournir. » Il ne fut pas réélu en 1839,

conserva son siège de magistrat jusque sous le second Empire, et mourut président de chambre à la Cour de Toulouse.

**CAZE** (EDMOND-MARIE-JUSTIN), député de 1876 à 1885, né à Toulouse (Haute-Garonne), le 10 septembre 1839, étudia le droit et se fit recevoir avocat. Inscrit au barreau de Toulouse et conseiller général de la Haute-Garonne, il se présenta comme candidat républicain aux élections législatives de 1876, et fut élu au second tour de scrutin, le 5 mars, député de l'arrondissement de Villefranche, par 6,712 voix (13,230 votants, 16,524 inscrits), contre 6,376 à M. de Lamothe. Il siégea dans la majorité républicaine, fut des 363, et sollicita le 14 octobre 1877 le renouvellement de son mandat; mais il échoua avec 7,135 voix contre son ancien concurrent conservateur, M. de Lamothe, élu par 7,189 suffrages. L'élection ayant été annulée, la circonscription de Villefranche fut appelée de nouveau au scrutin le 3 mars 1878, et M. Caze l'emporta cette fois par 8,908 voix (9,797 votants, 16,880 inscrits; M. de Lamothe ne s'était pas représenté). M. Caze suivit la politique opportuniste, soutint le ministère Dufore, vota pour l'amnistie partielle, pour l'invalidation de Blanqui, pour l'article 7 et l'application des décrets aux congrégations, etc.; et se représenta aux élections du 21 août 1881. Il s'exprimait ainsi dans sa profession de foi : « Depuis qu'il fonctionne dans sa sincérité et sa liberté, ce gouvernement nous a donné la paix à l'intérieur, la paix à l'extérieur, la prospérité financière... » M. Caze réélu par 7,307 voix (14,126 votants, 17,064 inscrits), contre 6,536 à M. d'Arguevives, ancien député, siégea dans l'Union républicaine, et se prononça avec les opportunistes : contre l'abrogation du Concordat, contre l'élection de la magistrature, pour l'ordre du jour de confiance au ministère J. Ferry à propos de la revision, pour les crédits de l'expédition du Tonkin, contre l'élection des sénateurs par le suffrage universel. Les adversaires de M. Caze lui ont reproché sa participation, comme administrateur, aux spéculations de diverses entreprises financières ou industrielles. M. Caze ne fit point partie de la Chambre de 1885. Il avait été nommé président du Conseil d'administration des chemins de fer de l'Etat.

**CAZE DE LA BOVE** (GASPARD-LOUIS, BARNON), député au Corps législatif de l'an XI à 1816, né à Paris, le 9 mai 1740, mort à Paris en 1824, d'une famille du Milanais venue en France à la suite de François 1<sup>er</sup>, était fils d'un intendant de Champagne; il suivit la même carrière, fut nommé d'abord intendant de Bretagne, où il laissa des regrets quand le roi l'appela à l'intendance du Dauphiné quelques années avant la Révolution. La suppression des intendances le ramena à Paris; il devint membre de la commission des hôpitaux sous le Directoire, puis directeur des hôpitaux de Paris, et fut élu par le Sénat conservateur, député du département de la Seine au Corps législatif, le 9 thermidor an XI. Réélu député au Corps législatif, le 18 février 1808, il devint conseiller maître à la Cour des comptes le 6 août 1812, fut confirmé dans cet emploi par la Restauration, créé baron par Louis XVIII, le 29 septembre 1819, et mourut à un âge assez avancé. On l'avait surnommé l'homme de bien.

**CAZEAUX** (DOMINIQUE-EMILE), représentant

à l'Assemblée nationale en 1875, député de 1878 à 1880, né à Bessac (Hautes-Pyrénées), le 12 décembre 1835, studia le droit, et appartint, sous l'Empire, à la magistrature. Nommé en 1862, substitut du procureur impérial au tribunal civil d'Oloron, il passa, en la même qualité, d'abord à Bordeaux, puis à Paris (1868), où il eut à porter la parole, au nom du gouvernement, dans divers procès politiques (infractions aux lois sur la presse et sur les réunions publiques). Le 4 septembre 1870 le révoqua. Il revint alors, comme avocat, dans son pays natal, fut capitaine des mobiles des Hautes-Pyrénées, et prit rang parmi les bonapartistes militants de la région. C'est le 17 janvier 1875, lors de l'élection partielle qui suivit le décès de M. de Goulard, que M. Cazeaux fut élu représentant des Hautes-Pyrénées à l'Assemblée nationale, par 29,855 voix (58,095 votants, 64,373 inscrits), contre M. Alicot, républicain conservateur, 23,018. Il siégea à droite, s'inscrivit au groupe de l'Appel au peuple, et fit ses débuts oratoires en prenant la défense du parti impérialiste, à propos du rapport de M. Savary sur les agissements de ce parti. Il vota contre l'ensemble des lois constitutionnelles. Porté aux élections du 20 février 1876, pour la Chambre des députés, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Tarbes, il l'emporta avec 8,250 voix (12,989 votants, 16,599 inscrits) sur M. Candellé-Bayle, 4,690, et suivit la même ligne politique que précédemment. Membre influent de son groupe, il en fut un des orateurs les plus écoutés, soutint le gouvernement du 10 mai, qui patrona officiellement sa candidature le 14 octobre 1877, et la fit triompher, par 8,277 voix (13,593 votants, 17,881 inscrits), contre 5,262 à M. Martial Baile; puis il reprit sa place dans la minorité conservatrice. Il se prononça : le 20 janvier 1879, contre l'ordre du jour de confiance accordé au ministère Dufaure; le 30 janvier, (au Congrès), contre l'élection de M. Grévy à la présidence de la République; le 21 février, contre l'amnistie; le 16 mars 1880, contre l'application des lois existantes aux congrégations; le 8 février 1881, contre le divorce. Aux élections du 21 août 1881, M. Cazeaux sollicita le renouvellement de son mandat législatif; il l'obtint, de la même circonscription, avec 6,427 voix (12,787 votants, 10,530 inscrits), contre 6,124 à M. Fourcade, et vota régulièrement avec la droite, contre la majorité républicaine et contre le gouvernement. Il se déclara contre l'abrogation du Concordat, contre l'élection de la magistrature, contre l'expulsion des princes, repoussa les crédits du Tonkin, vota pour le rétablissement du scrutin de liste, et prit plusieurs fois la parole à la tribune de la Chambre. Le 4 octobre 1885, il fut porté dans les Hautes-Pyrénées sur la liste conservatrice, et passa, le 1<sup>er</sup> sur 4, avec 32,224 voix (54,119 votants, 65,208 inscrits). Il combattit, dans cette législature, tous les ministères de gauche, depuis le ministère Brisson jusqu'au cabinet présidé par M. Floquet, et vota en dernier lieu, contre le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligne des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger,

**CAZELLES (MATHIEU-BRUTTS)**, représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, député au Corps législatif de 1854 à 1870, né à Montagnac (Hérault), le 8 octobre 1793, mort à

la Folie, près Marly (Seine-et-Oise), le 13 août 1880, était le fils d'un « patriote » que ses concitoyens appelaient le « Dupont de l'Eure de l'Hérault. » Il fit ses études aux collèges de Castres et de Montpellier, puis il appartint à l'armée et remplit, pendant les Cent-Jours, auprès du général Guillet les fonctions d'aide de camp. Licencié après Waterloo, il revint à Montpellier sous la Restauration, et eut à soutenir une lutte des plus vives contre les partisans de la royauté restaurée, qui venaient d'obliger son père à quitter le pays. Il fut attiré un jour dans un guet-apens, assailli à coups de sabres par une bande armée et laissé pour mort. Une autre fois, il fut provoqué en duel par un officier, le tua et fut traduit devant les tribunaux, mais acquitté. Sa famille plaidait alors contre la commune de Montagnac pour obtenir réparation des dégâts commis sur ses propriétés et estimés à 200,000 francs. Après plusieurs années de procédure, il obtint, en 1820, satisfaction de la Cour de Pau, qui condamna la commune à 120,000 francs de dommages intérêts; M. Cazelles fit abandon, en 1830, d'une somme de 40,000 francs qui restait encore due sur l'indemnité. Bonapartiste, il avait lutté dans sa contrée contre le gouvernement de la Restauration. Il continua son opposition sous Louis-Philippe, se rallia en 1845 à la cause de la révolution, fut des premiers sur les barricades du faubourg Montmartre, et devint, le 23 avril, l'élu des démocrates de l'Hérault à l'Assemblée constituante par 31,319 voix. Membre du comité de la marine, il siégea à gauche et vota d'abord avec les républicains modérés : le 9 août 1848, contre le rétablissement du cautionnement; le 18 septembre, pour l'abolition de la peine de mort; le 7 octobre, pour l'amendement Grévy sur la présidence; le 21 octobre, contre l'abolition du remplacement militaire; le 2 novembre, contre le droit au travail. Mais l'élection présidentielle du 10 décembre le ramena à la politique de Louis-Napoléon. Il s'abstint alors dans la plupart des questions importantes; il est porté absent lors des scrutins sur la proposition Râteau, sur l'expédition de Rome, sur l'amnistie, etc. Non réélu à l'Assemblée législative, il accepta du prince-président les fonctions d'inspecteur général des deux divisions militaires composées des six départements du Nord, et y fit une active propagande en faveur de l'auteur du coup d'Etat. Puis, après le rétablissement de l'Empire, le décès du baron Huc, député de la 3<sup>e</sup> circonscription de l'Hérault, ayant donné lieu à une élection partielle, M. Cazelles se présenta pour le remplacer et fut nommé, comme candidat officiel du gouvernement, le 29 octobre 1854, par 25,778 voix (25,914 votants, 41,592 inscrits). Successivement réélu, le 22 juin 1857, par 28,625 voix (28,832 votants, 42,936 inscrits); le 1<sup>er</sup> juin 1863, par 28,495 voix (28,830 votants, 42,542 inscrits); et le 24 mai 1869, par 15,759 voix (21,763 votants, 30,413 inscrits), contre M. Clément Laurier, de l'opposition, 5,721 voix, il vota constamment avec le pouvoir, et quitta la vie politique en 1870. M. Cazelles était conseiller général du canton de Gignac, et commandeur de la Légion d'honneur, du 14 août 1868.

**CAZELLI (CHARLES-FRANÇOIS, COMTE)**, député au Corps législatif de 1808 à 1809, et membre du Sénat conservateur, né à Alexandrie (Italie), le 20 octobre 1740, mort à Parme (Italie), le 19 avril 1823, entra dans les ordres et parvint à la dignité de cardinal. Il fit partie du Corps législatif impérial, comme député du

département du Taro, le 2 septembre 1808, et quitta cette assemblée pour siéger au Sénat conservateur, dont il fut nommé membre le 18 mars 1809. Cazelli fut, en outre, créé comte de l'Empire le 3 mai de la même année.

**CAZENEUVE (IGNACE DE)**, membre de la Convention, et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Gap (Hautes-Alpes), le 4 janvier 1747, mort à Gap, le 10 mai 1806, entra dans les ordres et devint chanoine de la cathédrale. Il adopta les principes de 1789, fut élu évêque constitutionnel des Hautes-Alpes, puis, le 4 septembre 1792, représentant de ce département à la Convention nationale, le 5<sup>e</sup> et dernier, « à la pluralité des voix sur 220 votants. » Il siégea parmi les modérés de l'Assemblée et se prononça, dans le procès de Louis XVI, pour « la détention et le bannissement. » Son département le renvoya siéger (23 vendémiaire an IV) au Conseil des Cinq-Cents; il en sortit en l'an VI.

**CAZENOVE DE PRADINE (EDOUARD-PIERRE-MICHEL DE)**, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, député de 1884 à 1889, né à Marmande (Lot-et-Garonne), le 31 décembre 1835, est issu d'une ancienne famille de la Gascogne. Fidèle aux traditions royalistes de ses ancêtres, il se dévoua de bonne heure à la cause légitimiste et fut attaché à la maison du comte de Chambord en qualité de secrétaire. Il fit la campagne franco-allemande dans le corps de Charette, et reçut une grave blessure à la bataille de Loigny. Élu, le 8 février 1871, tandis qu'il était encore absent et alité, représentant de Lot-et-Garonne à l'Assemblée nationale, avec 55,283 voix (76,859 votants, 103,962 inscrits), il alla siéger à l'extrême droite, dans le groupe des légitimistes intransigeants. Catholique fervent, il déposa, le 13 mai 1871, une proposition ayant pour objet « de demander des prières publiques dans toute la France pour supplier Dieu d'apaiser nos discordes civiles et de mettre un terme aux maux qui nous affligent ». L'Assemblée vota l'urgence sur cette proposition, qu'elle adopta ensuite à une grande majorité. Plus tard, dans la discussion de la loi sur l'érection d'une Eglise consacrée au Sacré-Cœur, le député de Lot-et-Garonne réclama l'insertion d'un article supplémentaire portant que l'Assemblée enverrait une délégation officielle assister à la pose de la première pierre. Cette fois, les membres du centre droit s'étant séparés de M. Cazenove de Pradine, sa motion fut rejetée; mais elle lui valut du comte de Chambord une lettre de félicitations ainsi conçue : « Vous me connaissez trop pour attendre de moi une phrase banale sur votre énergique insistance dans la mémorable lutte dont vous êtes sorti, comme à Patay, le glorieux vaincu. Je vous félicite, je vous remercie et je vous embrasse, heureux d'ajouter au témoignage de ma conscience, celui de mon admiration et de ma vieille amitié. Signé : HENRI. » M. Cazenove de Pradine fut un des secrétaires de l'Assemblée nationale; il fit partie de la réunion parlementaire dite des « Réservoirs » et vota avec les conservateurs royalistes pour la paix, pour les pétitions des évêques, pour l'abrogation des lois d'exil concernant les Bourbons, contre le retour à Paris, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour l'acceptation de la démission de Thiers le 24 mai 1873, pour le Septennat, pour l'état de siège et la loi des maires, contre le ministère de Broglie le 16 mai 1874, enfin contre l'ensemble

des lois constitutionnelles. Il s'était abstenue sur l'amendement Pascal Duprat (élection du Sénat par le suffrage universel). Il avait signé (15 juin 1874) la proposition de rétablissement de la monarchie ainsi que l'adresse de félicitations au pape à propos du *Syllabus*. Après avoir échoué, le 20 février 1876, comme candidat monarchiste dans l'arrondissement d'Agen avec 1,683 voix contre 7,815 à M. Dollfus, conservateur bonapartiste, et 10,452 à M. Laffitte-Lajoanneque, républicain, élu, il se tint à l'écart de la politique jusqu'au 14 septembre 1884. A cette date, il rentra au Parlement, élu par la 2<sup>e</sup> circonscription de Nantes (Loire-Inférieure), en remplacement de M. Gaudin, décédé, avec 8,868 voix (13,850 votants, 27,641 inscrits), contre M. Auguste Chénard, 3,914 voix; il siégea encore à l'extrême droite, vota contre le gouvernement, contre les crédits du Tonkin, pour le maintien de l'ambassade auprès du pape, etc., et fut porté, avec succès, sur la liste conservatrice de la Loire-Inférieure, aux élections législatives du 4 octobre 1885, qui lui donnèrent 70,161 voix (121,474 votants, 165,624 inscrits); il était élu le 7<sup>e</sup> sur 9. Adversaire déclaré des institutions républicaines, il combattit les divers ministères de la législature, et se prononça, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution (14 février), contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes (14 mars), contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (2 avril), contre les poursuites contre le général Boulanger (4 avril).

**CAZÈS (JEAN BARTHÉLEMY)**, député à l'Assemblée législative de 1791, né à Montrejeau (Haute-Garonne) en 1748, mort à une date inconnue, était homme de loi à Saint-Béat; il devint sous la Révolution, colonel de la garde nationale et exerça les fonctions d'accusateur public, puis de receveur des douanes. Il fit partie de la majorité de l'Assemblée législative, où le département de la Haute-Garonne l'élit le 6 septembre 1791, le 9<sup>e</sup> sur 12, par 264 voix (502 votants).

**CAZOT (THÉODORE-JULES-JOSEPH)**, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, sénateur inamovible et ministre, né à Alais (Gard) le 11 février 1821, d'une famille de bourgeoisie peu aisée, fit à Paris de solides études juridiques, et exerça quelque temps la profession de répétiteur de droit; puis il plaida quelques affaires à la Cour d'appel de Paris. Après la révolution de février 1848, il se mêla assez activement au mouvement démocratique dans le Gard, se signala en 1851 par son opposition à la politique du coup d'Etat, et défendit les accusés du complot de Lyon. Son attitude le fit alors interner à Montpellier. Arocac à Nîmes en 1850, il combattit l'Empire, et posa même en 1868 et 1869 sa candidature républicaine au Corps législatif, mais il échoua contre le candidat officiel. Le gouvernement de la Défense nationale nomma M. Cazot, le 7 septembre 1870, secrétaire général du ministère de l'Intérieur; il suivit en cette qualité la délégation du gouvernement à Tours et à Bordeaux, et s'associa à la politique et aux actes de Gambetta. Il donna sa démission de fonctionnaire pour se présenter dans le Gard aux élections de l'Assemblée nationale, le 2 février 1871; mais il n'obtint que 43,433 voix contre

40,640 accordées au dernier élu de la liste conservatrice, M. Baragnon, et ne réussit à se faire nommer représentant du Gard qu'à l'élection complémentaire du 2 juillet, en remplacement de M. Benoist-d'azy, qui avait opté pour la Nièvre : il fut élu par 52,949 voix (97,257 votants, 134,641 inscrits), et alla siéger à gauche. Il se fit inscrire aux deux réunions de la gauche et de l'Union républicaines et devint président de ce dernier groupe. Le canton d'Anduze l'élut conseiller général le 8 octobre suivant. Il parut plusieurs fois à la tribune, appuya la réclamation du général Carrey de Bellemare contre la commission de révision des grades (23 mars 1873), s'opposa à la demande de poursuites contre M. Ranc (20 juin), et vota : 22 juillet 1871, contre les pétitions des évêques; 30 août, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée; 3 février, pour le retour à Paris; 24 mai 1873, contre l'acceptation de la démission de Thiers; 19-20 novembre, contre la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon; 20 janvier 1874, contre la loi des maires; 30 janvier 1875, pour l'amendement Wallon; 11 février 1875, pour l'amendement Pascal Duprat; 25 février, pour l'ensemble des lois constitutionnelles.

Le 16 décembre 1875, M. Cazot fut élu, par l'Assemblée nationale, avec 305 voix sur 591 votants, sénateur inamovible. Il prit place à la gauche du Sénat, opina avec la minorité contre la dissolution (1877) de la Chambre des députés, et combattit le gouvernement du Seize-Mai. Après les élections d'octobre 1877, il soutint le ministère Dufaure, et s'associa à tous les votes des républicains du Sénat, devenus la majorité en 1879. Le 27 décembre de cette année, lors de la constitution du cabinet Freycinet, M. Cazot fut mis à la tête du ministère de la justice; puis, après la crise ministérielle du 18 septembre, provoquée par les difficultés relatives à l'application des décrets contre les jésuites et les congrégations non autorisées, il reprit le même portefeuille dans le ministère reconstitué sous la présidence de M. J. Ferry (23 septembre 1880.) Il le garda encore dans le ministère Gambotta, dit « grand ministère », formé le 14 novembre 1881; il donna sa démission au moment du renversement de ce cabinet, le 26 janvier 1882. Pendant les vingt-cinq mois qu'il passa au pouvoir, M. Cazot eut une part considérable aux affaires publiques. Il prit très fréquemment la parole dans l'une et l'autre Chambre : au Sénat pour combattre (17 février 1880), un amendement de M. Cazagne relatif aux obligations des tuteurs, relativement à la gestion de la fortune des mineurs; pour répondre (22 avril) à une interpellation de M. Henry Fournier touchant les conditions du concours pour l'auditeur au Conseil d'Etat, etc.; à la Chambre, pour se mêler activement à la discussion sur les projets de réforme judiciaire. A ce sujet il déclara (novembre 1880) que tout le monde reconnaissait « la nécessité de mettre notre organisation judiciaire en harmonie avec notre état social, l'esprit de notre magistrature avec celui des institutions républicaines que le pays s'est données. » Défendant le projet de loi du gouvernement sur la réorganisation du personnel de la magistrature, il se prononça pour le principe de l'inamovibilité. « Mais, ajouta-t-il, ce principe ne peut pas être un obstacle à la réalisation des réformes, et lorsque la nécessité de ces réformes se présente, la suspension de l'inamovibilité en devient la condition nécessaire, indispensable, sauf, lorsque ces réformes sont accomplies, à ce que l'inamovi-

lité reprenne son empire. » En terminant, il convia les députés à voter, avec la suspension de l'inamovibilité, « la réduction du personnel, la suppression de certains tribunaux, l'acheminement vers l'unité de classe, la suppression de la limite d'âge... » A la date du 29 mars 1880, le gouvernement publia deux décrets dont l'un prononçait la dissolution de l'Ordre des Jésuites et dont l'autre donnait aux congrégations non autorisées un délai de trois mois pour se mettre en règle avec les lois. Ces décrets signés par M. Grévy, président de la République, étaient contre-signés par le ministre de l'intérieur, M. Ch. Lepère, et par le garde des sceaux, M. Jules Cazot. Ils s'appuyaient sur un rapport des deux ministres rappelant les dispositions de la loi organique du Concordat du 18 germinal an X. Dans la séance de la Chambre des députés du 2 mai, M. Cazot fut interpellé par M. Lamy sur la légalité des décrets; il répondit que les lois visées, loin d'avoir été abrogées, comme le prétendait l'interpellateur, avaient été appliquées depuis 1790 sous tous les gouvernements.

En 1881, l'intervention du ministre de la justice dans les débats parlementaires fut aussi très fréquente. Il prit part aux discussions sur la législation de la presse, d'abord devant la commission, puis à la tribune de la Chambre, réclamant diverses dispositions restrictives qui, pour la plupart, se trouveront rejetées. Puis, M. Naquet ayant renouvelé sa proposition, plusieurs fois présentée et qui ne devait être votée définitivement que trois ans plus tard, sur le rétablissement du divorce, M. Cazot se montra opposé à ce rétablissement, pour des raisons d'opportunité. « Ne faut-il pas sacrifier certaines souffrances individuelles à l'intérêt social ? Au surplus, le divorce serait sans doute exploité contre les républicains dans les élections générales : mieux valait, si l'on tenait à le rétablir, agir au commencement qu'à la fin d'une législature. » Enfin, en mai 1881, M. Cazot combattit la révision de la Constitution, proposée par M. Barodet. D'autre part, il lutta, dans la Chambre haute, contre M. Baragnon qui proposait de retirer au ministre de la justice la présidence du tribunal des conflits. Il affirma que les droits des particuliers ne pouvaient être lésés en aucune façon par ce tribunal, et que la magistrature administrative offrait toutes les garanties d'indépendance et d'impartialité. Quand il eut déposé le portefeuille de la justice, M. Cazot fut nommé aux fonctions de premier président à la Cour de cassation. Il conservait en même temps son siège de sénateur. Peu de temps après, il fut l'objet d'accusations très vives, à propos des opérations de la société du chemin de fer d'Alais au Rhône dont il était un des administrateurs. Ces attaques, que parut justifier la faillite de cette société, l'obligèrent à donner sa démission de président de la Cour de cassation, le 14 novembre 1884. Depuis lors, M. Cazot a gardé au Sénat un rôle modeste, a continué de voter avec la gauche, et s'est prononcé, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin uninominal (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (18 février), pour la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats commis contre la sûreté de l'Etat (29 mars, affaire du général Boulanger). Le 12 avril 1889, M. Cazot a été élu, par 194 voix sur 230 votants, membre de la commission des Neuf chargée de l'instruction et de la mise en accusation du général Boulanger.

**CECCALDI** (DOMINIQUE-FRANÇOIS), député de 1836 à 1839, né à Ota (Corse) le 3 février 1833, avocat, fut porté, le 4 octobre 1835, sur la liste de « concentration républicaine » dans la Corse; il échoua alors avec 23,615 voix contre 25,787 accordées au dernier élu de la liste conservatrice, M. Multedo. L'élection des 4 députés conservateurs de la Corse ayant été invalidée, les électeurs du département furent convoqués à nouveau, le 14 février 1836 : M. Ceccaldi sortit vainqueur de ce nouveau scrutin. Élu, le 3<sup>e</sup>, par 25,378 voix (43,145 votants, 73,832 inscrits), il siégea dans la majorité républicaine, et vota le plus souvent avec les opportunistes; dans la dernière session, il s'est prononcé pour le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1839), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, s'est abstenu sur les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, et a voté pour le projet de loi Liabonne restrictif de la liberté de la presse, et pour les poursuites contre le général Boulanger.

**CÉCILLE** (JEAN-BAPTISTE-THOMAS-MÉDÉE), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, et sénateur du second Empire, né à Rouen (Seine-Inférieure), le 16 octobre 1787, mort à Saint-Serran (Ille-et-Vilaine), le 9 novembre 1873, entra, à dix-sept ans, dans la marine comme aspirant (15 mai 1804), passa enseigne de vaisseau le 14 juin 1810, lieutenant de vaisseau le 31 juillet 1816, capitaine de frégate le 30 octobre 1829, et capitaine de vaisseau le 17 juin 1838. Commandeur de la Légion d'honneur (5 février 1843), contre-amiral (2 juin 1844), il fut chargé d'une croisière dans l'océan indien, et dans les mers de Chine, et passa vice-amiral le 23 décembre 1847. Le département de la Seine-Inférieure l'élut représentant du peuple à l'Assemblée constituante par 130,878 voix. Il siégea à droite, fit partie du comité de la marine, vota pour la loi contre les attroupements, contre les clubs, contre la proposition Proudhon, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'amendement Grévy sur la présidence, contre le droit au travail, contre la réduction de l'impôt du sel, pour la proposition Râteau, et fut en congé jusqu'à la fin de la session. Ayant rempli les fonctions d'ambassadeur à Londres en remplacement de M. Gustave de Beaumont, il fut promu, le 3 mai 1849, grand-officier de la Légion d'honneur. Réélu, le 13 mai suivant, à l'Assemblée législative par la Seine-Inférieure, le 2<sup>e</sup> sur 16, avec 103,251 voix sur 146,223 votants et 213,301 inscrits, il reprit sa place à droite, appuya de tous ses votes la politique du prince L. Napoléon, qui le fit entrer au conseil d'amiraux le 6 novembre 1852, et au Sénat le 31 décembre suivant. Il siégea, à la Chambre haute, dans la majorité dynastique, jusqu'au 4 septembre 1870; il avait été nommé, le 7 mars 1863, président de la commission des Invalides de la marine.

**CÉNAC** (JEAN-PIERRE-BLAISE), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Lourdes (Hautes-Pyrénées), le 4 février 1799, mort à Argelès (Hautes-Pyrénées), le 5 janvier 1882, étudia la médecine, et, reçu docteur, s'établit à Argelès où il combattit le gouvernement de Louis-Philippe dans les rangs de l'opposition démocratique. Après février 1848, il devint sous-commissaire de la République à Argelès, et bientôt (23 avril) fut élu

représentant des Hautes-Pyrénées à l'Assemblée constituante, le 6<sup>e</sup> sur 6, par 20,068 voix. Il fit partie du comité des cultes, siégea à gauche et vota : 9 août 1848, contre le rétablissement du cautionnement; 26 août, contre les poursuites intentées à Louis Blanc et à Caussidière; 1<sup>er</sup> septembre, pour le rétablissement de la contrainte par corps; 18 septembre, pour l'abolition de la peine de mort; 7 octobre, pour l'amendement Grévy sur la présidence; 12 janvier 1849, contre la proposition Râteau; 21 mars, contre l'interdiction des clubs; 16 avril, contre l'expédition de Rome; 2 mai, pour l'amnistie des transportés. M. Cénac ne fut pas réélu à la Législative; mais il continua à combattre le gouvernement présidentiel de L.-N. Bonaparte, dans le conseil général des Hautes-Pyrénées, dont il faisait partie. Après le coup d'État, il reprit l'exercice de sa profession de médecin, et ne se mêla plus aux affaires politiques, sauf pour se présenter, d'ailleurs sans succès, en 1876, aux élections sénatoriales. — Chevalier de la Légion d'honneur du 14 juillet 1830.

**CÉNAC-MONTEAU** (JEAN-PIERRE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Saint-Elix (Gers), le 13 mars 1766, mort à Mirande en 1840, appartenait à la magistrature. Procureur impérial à Mirande, il fut élu le 14 mai 1815, représentant de cet arrondissement à la Chambre des Cent-Jours, par 58 voix sur 70 votants et 145 inscrits. Après la session, il reprit ses fonctions de magistrat. Il devint juge sous la Restauration, et garda son poste sous Louis-Philippe jusqu'à sa mort. — Chevalier de la Légion d'honneur.

**CÉRESTE** (DUC DE). — Voy. BRANCAIS.

**CERFBERR** (MAX-THÉODORE), député de 1842 à 1848, né à Nancy (Meurthe), le 9 décembre 1792, mort le 15 janvier 1876, se destina de bonne heure à la carrière des armes, fut fait officier par Napoléon, sans avoir passé par l'École, devint capitaine d'état-major en 1827, chef d'escadron en 1834, et fut attaché au ministère de la guerre comme secrétaire du comité de l'état-major. En 1839, le général Schneider, nommé ministre de la guerre, le prit pour son chef de cabinet. Il parvint au grade de lieutenant-colonel, et entra à la Chambre des députés, le 9 juillet 1842; le 6<sup>e</sup> collège du Bas-Rhin (Wissembourg), l'avait élu par 86 voix sur 161 votants et 167 inscrits, contre 71 à M. Renouard de Bussières, député sortant. Il soutint le gouvernement de ses votes, et s'occupa spécialement de questions militaires; il obtint notamment une augmentation de 150,000 francs sur le fonds destiné aux secours des vieux soldats. Le colonel Cerfberr fut réélu, le 1<sup>er</sup> août 1846, par 119 voix sur 218 votants et 238 inscrits, contre 95 accordées à M. Renouard de Bussières; il vota pour le ministère Guizot; la révolution de février le rendit à la vie privée. Il était commandeur de la Légion d'honneur. — En dehors de la politique, Cerfberr avait été administrateur du théâtre du Gymnase à Paris.

**CERNESON** (LÉOPOLD-CAMILLE), député de 1838 à 1839, né à Jully (Yonne), le 23 janvier 1831, mort le 18 juin 1889, vint à Paris et entra à l'École des Beaux-Arts. Il fut chargé, comme architecte, de divers travaux importants, et se fit connaître, en outre, par la publication de plusieurs ouvrages techniques estimés. Devenu

conseiller municipal de Paris pour le quartier d'Auteuil (16<sup>e</sup> arrondissement), il s'y occupa très activement des questions d'art et d'enseignement, en même temps que des questions économiques. M. Cernesson siégea à l'Hôtel de Ville dans la majorité autonomiste; en maintes occasions, il se montra favorable aux revendications des socialistes, notamment à propos de la limitation des heures de travail et de l'établissement du salaire des ouvriers conformément à la série des prix de la ville. Il fut président de la commission municipale du budget, puis président du conseil municipal. Le 21 août 1881, il s'était présenté une première fois, sans succès, aux élections législatives dans l'arrondissement de Clamart-sur-Seine (Côte-d'Or); il avait échoué comme candidat radical, avec 3,460 voix contre 6,420 à M. Leroy, opportuniste, élu. Aux élections d'octobre 1885, M. Cernesson fut de nouveau candidat dans la Côte-d'Or; inscrit sur la liste radicale, il obtint 21,431 suffrages au premier tour de scrutin. Les candidats de la liste conservatrice ayant réuni plus de 36,000 voix, les radicaux se désistèrent avant le ballottage, et la liste opportuniste fut définitivement élue au second tour. Parmi les élus de cette dernière liste se trouvait M. Sadi-Carnot, dont le siège devint vacant, à la fin de l'année 1887, par suite de l'élevation de ce député à la présidence de la République. Un scrutin complémentaire fut ouvert le 26 février 1888. M. Cernesson fut porté par le congrès républicain radical, qui invoquait en faveur de sa candidature les engagements pris en 1886 par les modérés. Cependant le parti opportuniste et le « congrès départemental » lui opposèrent la candidature de M. Philipot, conseiller général de Semur, patronné par M. Mazeau, ancien garde des sceaux, sénateur de la Côte-d'Or. Au premier tour de scrutin, les voix furent ainsi réparties : M. Cernesson obtint 33,691 voix contre 26,251 à M. Philipot, et 9,487 au général Boulanger, en faveur duquel ses partisans, et parmi eux M. Georges Thiébaud, publiciste, avaient lancé un appel aux « patriotes de tous les partis ». M. Philipot s'étant retiré, M. Cernesson fut élu, le 11 mars, par 32,658 voix (M. Philipot en eut 2,036 et le général Boulanger 1,023) sur 39,813 votants et 113,354 inscrits. Il siégea à la gauche radicale, soutint le ministère Floquet et vota avec les radicaux; il mourut trois mois après son élection, pendant les vacances parlementaires.

**CÉRUTTI** (JOSEPH-ANTOINE-JOACHIM-CAMILLE), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Turin (Italie), le 13 juin 1733, mort à Paris, le 3 février 1792, d'une famille italienne, fit ses études chez les Jésuites de Turin, entra lui-même dans l'ordre, et fut nommé professeur au collège des Jésuites de Lyon. En 1761, il concourut devant les académies de Lyon, de Montauban et de Toulouse, sur trois sujets différents et remporta les trois prix; on attribua même d'abord à J.-J. Rousseau sa dissertation couronnée à Toulouse : *Pourquoi les républiques modernes fleurissent-elles moins que les républiques anciennes?* En faveur auprès de Stanislas II, roi de Pologne retiré à Nancy, il publia sous son inspiration son *Apologie de l'Institut des Jésuites* (1762), qui ne sauva pas l'ordre, mais donna une nouvelle preuve du talent de l'auteur. A la suppression de l'ordre, Cérutti fut placé par Stanislas auprès de son petit-fils, le dauphin de France; il y gagna dix mille livres de rente, mais ayant

conçu pour la duchesse de Brancas une violente passion, il se retira chez elle à Fréville, auprès de Nancy, revint à la littérature, et composa, entre autres, son *Poème sur le jeu d'échecs*. Aux approches de la Révolution, il fit paraître, sous le voile de l'anonyme, son *Mémoire pour le peuple français* (1788), qui eut un si grand succès. Nommé membre de l'administration de Paris, il fut un des préparateurs des discours de Mirabeau, dont il prononça l'éloge funèbre dans l'église Saint-Eustache, et fit paraître sous le titre de *Feuille villageoise*, un journal populaire destiné à mettre les idées nouvelles à la portée des habitants des campagnes. Elu député du département de Paris à l'Assemblée législative (4 septembre 1791), le 4<sup>e</sup> sur 24, par 453 voix sur 726 votants, il siégea peu dans cette assemblée, dont il fut nommé secrétaire le 3 octobre 1791, et mourut quatre mois après, miné par l'excès de travail. La population parisienne s'empressa de donner son nom à la rue d'Artois; le nom de Cérutti resta à cette rue jusqu'à la Restauration qui lui rendit le nom d'Artois, lequel fut remplacé à nouveau sous le gouvernement de Juillet par le nom de *Laffitte*. Cérutti a laissé de nombreux travaux, parmi lesquels : *Lettres sur les avantages et l'origine de la gaieté française* (1761); *Pourquoi les arts utiles ne sont-ils pas cultivés préférentiellement aux arts agréables?* (1761); *Mémoire sur l'origine et les effets du désir de transmettre son nom à la postérité* (1761); *Traduction libre de trois odes d'Horace* (1789); *Mémoire sur les assignats*, etc.

**CÈS-CAUPENNE** (LOUIS-RAYMOND-ALFRED DE), membre du Sénat, né à Paris, le 28 janvier 1832, propriétaire, devint membre et vice-président du conseil général des Landes. Républicain, il se présenta, le 26 juin 1887, à l'élection sénatoriale qui eut lieu dans les Landes par suite de l'attribution à ce département du siège d'inamovible transformé, après le décès du général Farre, en siège départemental. (Il n'y avait pas eu d'élection de sénateur dans les Landes depuis le renouvellement partiel de 1879). Deux autres candidats républicains, MM. Lourties et Pazat, maire de Mont-de-Marsau, se présentaient concurremment avec M. de Cès-Caupenne, contre le candidat conservateur, M. Boulart, ancien député. Au premier tour, les voix se répartirent comme il suit : M. de Cès-Caupenne obtint 171 suffrages, M. Lourties 100, M. Pazat 102 et M. Boulart 269. En vertu d'une décision du congrès républicain, les deux autres candidats de même opinion s'étant retirés au second tour devant M. de Cès-Caupenne, celui-ci réunit, au 2<sup>e</sup> tour de scrutin, 423 voix contre 275 à M. Boulart. Elu, il alla siéger à la gauche au Sénat et vota constamment avec elle. Il s'est prononcé dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin uninominal (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats commis contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger).

**CÉSARGES** (JEAN-BAPTISTE-FLORENTIN-JOSEPH MERRAY DE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Césarges (Sarvoies) en 1742, mort à une date inconnue, était abbé de Saint-Euverte. Député suppléant de la noblesse (31 mars 1789) pour le bailliage d'Orléans, il fut admis, le 17 août 1790, à siéger dans l'Assemblée, en remplacement de M. de Barville, démissionnaire. Il siégea à droite et défendit l'ancien régime.

**CÉSARGES** (ACHILLE - LOUIS MEFFRAY DE), député de 1824 à 1827, et de 1828 à 1830, né à Maubec (Isère) le 9 août 1787, mort à Maubec le 21 juin 1832, était propriétaire, et maire de Maubec. Il fut élu, le 6 mars 1824, député de l'Isère, au collège de département, et vota avec le gouvernement. Réélu le 8 mai 1828, en remplacement de M. Michaud, décédé, par le 3<sup>e</sup> arrondissement de l'Isère (la Tour du Pin), il soutint le ministère et obtint encore sa réélection, le 8 juillet 1830, au collège de département. Il protesta contre la révolution qui brisa le trône de Charles X, et donna sa démission pour ne pas prêter serment à Louis-Philippe. Il fut alors remplacé par M. Réal. Meffray de Césarges avait été receveur général des finances dans le département du Gers.

**CESBRON** (JEAN - MARIE - GUILLAUME - ERNEST), député de 1876 à 1881, né à Bordeaux (Gironde), le 4 avril 1800, mort à Poitiers (Vienne), le 1<sup>er</sup> janvier 1882, fut notaire dans cette ville, de 1837 à 1867, et nommé ensuite notaire honoraire. Membre pendant 23 ans de la chambre de discipline des notaires de l'arrondissement de Poitiers, président de cette chambre pendant 11 ans, il fit partie du conseil municipal de Poitiers de 1848 à 1870, et du conseil général de la Vienne de 1862 à 1870, pour le canton sud de Poitiers. Dévot au second Empire, il vivait retiré à la campagne, en son château des Roches, près Marigny-Brisay (Vienne), quand les conservateurs bonapartistes de sa circonscription (la 2<sup>e</sup> de Poitiers), le portèrent aux élections pour la Chambre des députés, le 20 février 1876. M. Cesbron fut élu par 8,460 voix (13,332 votants, 16,798 inscrits), contre 4,810 voix, à M. Demarçay, candidat républicain. Il fit partie du groupe de l'Appel au peuple, vota, après le 16 mai 1877, avec la minorité de droite contre les 363, et fut, après la dissolution (14 octobre 1877), le candidat officiel du gouvernement du Seize-Mai; il fut alors réélu par 8,142 voix (13,376 votants, 17,361 inscrits) contre 5,183 à M. Férvier, républicain. Il se prononça, dans la législature, contre les invalidations des députés de la droite, contre le ministère Dufaure et les ministères qui suivirent, contre l'élection de M. Grévy (janvier 1879) à la présidence de la République, contre l'amnistie, contre l'article 7, contre l'application des décrets aux congrégations, contre la proposition tendant au rétablissement du divorce, etc. M. Cesbron déposa en outre plusieurs propositions, et fit voter notamment la loi sur la prescription des taxes des actes notariés. Des raisons de santé ne lui permirent de se représenter aux élections d'août 1881; il mourut en effet quelques mois après.

**CESBRON-LAVAU** (CHARLES-JEAN), député de 1820 à 1824, né à Chemillé (Maine-et-Loire) le 11 décembre 1763, mort à Chemillé, le 12 septembre 1839, était fils de Michel-François Cesbron qui fut conseiller général de Maine-et-Loire sous le premier Empire, et de Jeanne-Charlotte Briandeau; les deux époux avaient eu 13 enfants, dont 8 vivaient en l'an VIII, avec 60 petits enfants. Il succéda à son père dans la direction d'une importante fabrique de toiles et de mouchoirs, et fut élu député (4 novembre 1820) par le 4<sup>e</sup> arrondissement de Maine-et-Loire (Beaupréau), avec 124 voix sur 230 votants et 268 inscrits, contre François-Régis de la Bourdonnaye, qui n'en obtint que 100. Cesbron-Lavau vota, dans la législature, avec les royalistes constitutionnels. Il obtint une mé-

daille d'argent à l'exposition de 1823, fut maire de Cholet, président du tribunal de commerce puis juge de paix, en 1832, à Chemillé, où il mourut.

**CESBRON-LAVAU** (CHARLES), représentant aux Assemblées constituante et législative de 1848-1849, né à Cholet (Maine-et-Loire), le 30 août 1791, mort à Cholet, le 19 juillet 1857, fils du précédent et de Julie Moricot, suivit les traditions de sa famille, et contribua à son tour au développement de l'industrie locale: le premier il introduisit la vapeur dans sa fabrique. Il se déclara en faveur du gouvernement de Juillet, qui le décora (17 juillet 1832) comme capitaine de la garde nationale. Président du tribunal de commerce de Cholet, et de la Chambre d'agriculture de l'arrondissement, conseiller général (1836) de Maine-et-Loire, il se présenta aux élections de l'Assemblée constituante le 23 avril 1848, et fut élu représentant de son département, le 12<sup>e</sup> sur 13, par 59,384 voix. Il vota avec la majorité de droite: le 9 août 1848, pour le rétablissement du cautionnement; le 26 août, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière; le 1<sup>er</sup> septembre, pour le rétablissement de la contrainte par corps; le 18 septembre, contre l'abolition de la peine de mort; le 7 octobre, contre l'amendement Grévy; le 25 novembre pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac; le 28 décembre, contre la réduction de l'impôt du sel; le 12 janvier 1849, pour la proposition Râteau; le 21 mars, pour l'interdiction des clubs; le 16 avril, pour les crédits de l'expédition de Rome; le 2 mai, contre l'amnistie des transportés; le 18 mai, contre l'abolition de l'impôt des boissons. Cesbron-Lavau fut réélu par les mêmes électeurs, avec 86,633 voix (104,313 votants, 151,062 inscrits), représentant à l'Assemblée Législative, où il suivit la même politique, s'associa à tous les votes des conservateurs, et parut une fois à la tribune (1850), dans la discussion du traité de commerce avec la Sardaigne. Rallié ensuite au gouvernement présidentiel après le coup d'Etat de décembre, il échoua, le 29 février 1852, comme candidat officiel au Corps législatif dans la 4<sup>e</sup> circonscription de Maine-et-Loire, avec 4,321 voix contre 9,772 accordées à l'élu, M. Durfort de Civrac, conservateur indépendant, et 4,410 à M. de Quatrebarbes, légitimiste et catholique.

**CESSAC** (COMTE DE). Voy. LACUÉE.

**CEYRAS** (HENRY-AUGUSTE), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848 et 1849, né à Rochefort (Puy-de-Dôme), le 22 février 1793, mort à Paris, le 17 février 1877, fut destiné par son père à la magistrature. Il y entra, vers la fin de la Restauration; puis, ayant adhéré à la révolution de Juillet, il fut nommé par le gouvernement nouveau juge du tribunal de Tulle. Not en gardant ses fonctions de magistrat, il ne tarda pas à se faire connaître sous le règne de Louis-Philippe, par ses opinions démocratiques assez avancées: il ne cachait pas ses relations avec Pierre Leroux, et correspondait fréquemment avec des journaux républicains, tels que *National* et *la Tribune*. Après le 24 février 1848, il fut nommé commissaire de la République dans la Corrèze, et ce département le désigna, le 1<sup>er</sup> sur 8, comme un de ses représentants à l'Assemblée constituante, par 29,713 voix. Il siégea à gauche, et prit plusieurs fois la parole; il fut l'auteur de quelques propositions philanthropiques, dont l'une, du 11 août 1848, tendait à améliorer le

sort des « invalides de la campagne. » Dans la séance de nuit du 25 au 26 août 1848, il protesta contre certains passages du volumineux rapport d'enquête présenté par M. Quentin-Bauchart sur les événements du 15 mai. M. Ceyras vota : le 9 août 1848, contre le rétablissement du cautionnement ; le 1<sup>er</sup> septembre, contre le rétablissement de la contrainte par corps ; le 18 septembre, contre l'abolition de la peine de mort ; le 7 octobre, pour l'amendement Grévy ; le 21 octobre, pour l'abolition du remplacement militaire ; le 2 novembre, contre le droit au travail. Absent le 25 novembre, il écrivit au *Monde* pour déclarer qu'il eût voté en faveur de l'ordre du jour de félicitations au général Cavaignac. Il combattit, après le 10 décembre, la politique de L.-N. Bonaparte, et se prononça : contre la proposition Râteau, pour l'amnistie, contre l'interdiction des clubs, pour l'abolition de l'impôt sur les boissons, etc. Réélu le 5<sup>e</sup> sur 7, représentant de la Corrèze à l'Assemblée législative, par 34,888 voix (56,045 votants, 84,363 inscrits), il vota en toute circonstance avec la Montagne, contre la majorité de droite et contre le gouvernement présidentiel. Il protesta contre l'acte du 2 décembre 1851, et rentra dans la vie privée.

**CÉZANNE** (LOUIS-JOSEPH-ERNEST), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, député en 1876, né à Embrun (Hautes-Alpes), le 24 mars 1830, mort à Tours (Indre-et-Loire), le 21 juin 1876, fut élève de l'École polytechnique. Ingénieur des ponts et chaussées, il eut à diriger, d'abord au service de l'État français, puis dans des entreprises privées en Russie, la construction de plusieurs chemins de fer importants. En 1870, il était à la tête de la compagnie des chemins de fer ottomans. Il donna sa démission pour prendre part à la campagne franco-allemande, et fut chargé par le gouvernement de la Défense nationale d'une mission auprès de la Délégation de Tours, relativement au ravitaillement de Paris. Lors de l'élection complémentaire du 2 juillet 1871, qui eut lieu dans les Hautes-Alpes par suite de l'invalidation de M. Chaix, M. Cézanne se présenta comme candidat conservateur libéral, disposé à se rallier à une République très modérée, représentant « la conciliation, l'union, la paix, l'économie. » Dans sa profession de foi, il se déclarait contre le retour de l'Assemblée à Paris. Elu par 14,212 voix (22,428 votants, 34,083 inscrits), contre 7,965 à M. Garnier, conservateur monarchiste, il s'inscrivit d'abord au centre gauche de l'Assemblée nationale, mais inclina en maintes circonstances vers le centre droit orléaniste. Il s'expliqua, d'ailleurs, lui-même, sur ces fluctuations dans une déclaration où il disait : « Indépendant des partis et des coteries, on m'a vu dans l'Assemblée me porter tantôt à droite tantôt à gauche, cherchant à sauvegarder tout à tour l'ordre et la liberté. » Il fut rapporteur de la proposition Ravinel tendant à transférer les administrations et les services publics à Versailles, et conclut à l'adoption, tout en protestant de son amour pour la capitale « à laquelle il était attaché par toutes les racines de son cœur et de son intelligence. » M. Cézanne fut un des partisans et des agents les plus zélés de la « conjonction des centres » rêvée par M. Casimir Périer. Lors des tentatives de fusion et de restauration monarchique, il refusa de s'y associer, et opina pour le maintien de la République conservatrice. Il vota le 24 mai 1873, contre la démission de Thiers ; le 24 juin, pour l'approba-

tion de l'arrêté sur les enterrements civils ; le 19-20 novembre, pour la prorogation des pouvoirs du maréchal et l'organisation du Septennat ; le 20 janvier 1874, contre la loi des maires ; le 16 mai, pour le ministère de Broglie ; le 30 janvier 1875, pour l'amendement Wallon ; le 11 février, contre l'amendement Pascal Duprat ; le 25 février, pour l'ensemble des lois constitutionnelles. Il s'abstint de voter sur le pouvoir constituant de l'Assemblée et sur l'état de siège. Plusieurs fois il fut question de M. Cézanne pour un portefeuille, notamment dans les combinaisons ministérielles proposées par M. de Goulard. Après la chute de M. de Broglie, le maréchal avait, a-t-on dit, inscrit d'office le nom de M. Cézanne sur la liste des membres du nouveau cabinet ; M. Cézanne ne crut pas devoir accepter. Aux élections du 20 février 1876, il fut réélu député de l'arrondissement d'Embrun, par 4,700 voix sur 4,744 votants et 7,231 inscrits ; mais il ne siégea pas dans la Chambre nouvelle, retenu à Tours par une maladie de poitrine qui le minait depuis longtemps, et dont il mourut.

**CHABALIER** (JEAN-GUILLAUME), député de 1820 à 1824, né au Puy (Haute-Loire), le 5 mars 1758, mort à une date inconnue, était négociant au Puy, membre du tribunal de commerce de cette ville et conseiller d'arrondissement. Il fut élu, comme royaliste, le 4 novembre 1820, député du 1<sup>er</sup> arrondissement de la Haute-Loire (Brioude), par 161 voix sur 295 votants et 357 inscrits, contre 130 accordés. au candidat libéral, Georges de Lafayette. Il se fit peu remarquer dans la législature. Chaballier siégea au côté droit et vota avec le ministère.

**CHABANACY.** — Voy. MARNAS (DE).

**CHABANETTES** (LOUIS-ETIENNE-MARIE), député à la Constituante de 1789, né à Toulouse (Haute-Garonne), le 18 février 1750, mort à une date inconnue, était curé de la paroisse de Saint-Michel de Toulouse. Elu député du clergé aux États-Généraux, le 1<sup>er</sup> avril 1789, par la sénchanssée du Languedoc (Toulouse), il protesta, dans la séance du 1<sup>er</sup> juillet, contre la réunion des trois ordres, et s'associa aux réserves formulées par les archevêques de Rouen, de Toulouse, de Reims, etc.

**CHABANNES** (JEAN-BAPTISTE-MARIE-FRÉDÉRIC, MARQUIS DE), pair de France, né à Clamecy (Nièvre), le 27 décembre 1770, mort à Argoules (Somme), le 23 février 1851, d'une famille qui descendait des anciens comtes d'Angoulême, et à laquelle ses alliances avec la maison de France, valut longtemps le titre de « cousin du roi », suivit la carrière des armes, émigra en 1790, servit dans l'armée de Condé jusqu'à son licenciement, et, étant passé en Angleterre, se lança dans des spéculations et soumissionna l'éclairage de la ville de Londres. Rentré en France après l'amnistie du 6 floréal an X, il organisa, avec son cousin, M. de Talleyrand, le service de voitures publiques, connues sous le nom de *Vélocifères*, (brevet en date du 21 vendémiaire an XII). Ayant peu réussi, il quitta de nouveau Paris pour Londres, afin d'échapper aux poursuites de ses créanciers, devint aide-de-camp de Louis XVIII en avril 1814, et chevalier de St-Louis, et fut chargé de certaines négociations relatives au retour des Bourbons ; il obtint notamment la soumission immédiate du comte de Maisons,